Becautpont. — La protestation est intéressante. Il s'agit de savoir si M. Delfines, directeur de la verrerie, dont M. Wagram, maire d'Ecoupont, est propriétaire, peut être adjoint de la commune.

Mᵉ Wenquin plaide pour le protestataire, Mᵉ Godin pour M. Delfines.

Hornaing. — La protestation est soulevée au sujet des prodigalités de Mme la baronne qui fait de la politique à coupe de billets de banque. Le nombre des porteurs de bulletins s'élève jusqu'à 4 mains de vingt-huit. Mᵉ de Lauwereyns plaide pour les protestataires qui sont arrivés à 192 voix contre 204. L'écart est faible ; une annulation s'impose.

Mᵉ Chasnelong plaide pour la baronne et les élus. Avec habileté il fait l'éloge de ses clients mais quant aux faits qui leur sont imputés, il glisse et affecte de prendre pour son plaidoyer les griefs qui lui sont formulés par les protestataires. L'affaire est mise en délibéré.

Somain. — La protestation a son importance. Elle vise un conseiller municipal radical qui, à tort, aurait été élu à trois voix de majorité.

Mᵉ Dauchin plaide pour les protestataires. Il dit que trois bulletins annexés au procès-verbal doivent être attribués à son client M. Baudry. Le Conseil examine et reconnaît en effet qu'ils doivent régulièrement lui être attribués.

S'il en était ainsi, la majorité du Conseil deviendrait réactionnaire, et on se sait que le Conseil municipal est composé de douze républicains et douze réactionnaires.

Mᵉ Simonin et M. Bataille étaient élu, la Municipalité serait telle qu'elle est. L'affaire est mise en délibéré.

Teteghem. — M. Wissocq proteste contre l'élection par l'organe de son conseiller, Mᵉ Massin. Il incrimine que des affiches injurieuses provenant de la liste adverse ont été placardées, que le garde-champêtre a commis des faits de pression sur les habitants. Mᵉ Bonkers d'Hugo plaide pour les élus, En délibéré.

Wasquehal. — La protestation est soulevée par des candidats malheureux de l'U. S. et P.

M. Brackers plaide pour les protestataires. Il déclare que des électeurs ont été mis à la porte du bureau de vote, et que le bureau n'a pas été constitué selon la loi. Il demande une enquête. Mᵉ Delesalle, plaidant pour les élus, réfute isolément les allégations des protestataires. Il dit que c'est par manque d'argent que les réactionnaires ont protesté.

Wervicq Sud. — De nombreux faits de corruption, argent distribué, bière versée à flots, tels sont les griefs invoqués par les protestataires. M. Boyer-Chamard parle pour les élus. Mise en délibéré.

Montay. — M. Souffflet formule une protestation au sujet du refus, par le Maire, de déclarer valables les bulletins portant une petite incision. Mᵉ Rajat plaidant pour M. Souffflet demande au Conseil d'annuler la décision du Maire. En délibéré.

Heuveworde. — La protestation relève également des faits de corruption.

Les protestataires disent que la liste réactionnaire a servie du nom du maire pour arriver au pouvoir.

Mᵉ Cointerille plaide pour les élus. En délibéré.

La séance est levée à huit heures et la prochaine séance est renvoyée à vendredi prochain.

Ce sera la séance des grosses contestations.

Les élections de Roubaix, Fournes, Armentières, etc., seront examinées ce jour-là.

Dernière Heure

SAINT-PÉTERSBOURG

Un raid de cosaques

Le général Sakharoff télégraphie que les cosaques ont forcé les Japonais à évacuer le passe de Pong-Chau-Lin entre Tsian-Tchan et Saimatsé.

TOKIO

Combat d'avant-garde

Trois combats entre Japonais et diverses troupes russes venant du Yalou ont eu lieu lundi entre Pou-Lan-Tien et Port-Adams. Dans chaque cas, les Russes sont obligés de battre en retraite, poursuivis par les troupes japonaises.

LONDRES

Le blocus des ports du Liao-Toung

On croit ici, d'après des dépêches russes en haut lieu, que le Japon va sous peu déclarer le blocus de tous les ports du golfe du Liao-Toung.

SAINT-PETERSBOURG

Le généralissime Japonais fait prisonnier

Le bruit court que le général Kuroki a été capturé. (Sous les plus expresses réserves).

Le général Sansonoff, commandant la 4e brigade de tirailleurs, a délogé après trois heures de combat, une brigade japonaise des positions qu'elle occupait entre Vafadian et Vafangou.

Le mouvement tournant du colonel Mostchinko sur les derrières de l'armée du général Kuroki est devenu très inquiétant pour les Japonais.

ROUBAIX

La loi sur la réglementation des heures de travail et les ateliers de couture. — Un défenseur des ouvrières nous adresse l'intéressante lettre suivante :

Monsieur le Directeur du Journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Presque chaque jour, les journaux, en leur partie judiciaire, enregistrent des condamnations infligées à des industriels pour infraction aux règlements sur le travail, jusqu'à ce jour si incessante vigilance de l'Inspection des manufactures, etc. J'en dégage que malgré les réclamations et les réclamantes provoquées par des intérêts privés, le monde des travailleurs, grâce à la République, en bénéficie d'un réel bienfait. Dura lex, sed lex. La loi est dure, mais c'est la loi.

Mais pourquoi ces résultats ne s'étendent-ils pas à toutes les branches de l'industrie et du commerce de notre pays ?

Domicilié auprès d'un atelier de couture situé vers la rue d'Arta, je constate depuis plusieurs mois que l'entrée dans cet atelier s'effectue le matin à 7 heures et la sortie à 9 heures du soir. Il y a bien pour nos charmantes midinettes une heure et demie de liberté pour le dîner, mais cet arrêt ne laisse pas moins 12 heures 1/2 de travail dont 8 heures 1/2 consécutives ou sans repos appréciable. Et nous sommes, Monsieur le Directeur, sous le régime de la loi de 10 heures, depuis le 1er mai.

Dans l'espèce, il ne peut s'agir d'un travail exceptionnel, car il y a plusieurs mois qu'il en est ainsi ; d'autre part, le surcroît de travail de 7 heures 1/2 pour cet-ci-là-bien-qui consenti par le personnel, avec un salaire majoré ? J'en doute !

La loi appliquée depuis le 1er mai restera-t-elle donc illusoire pour certaines catégories de travailleurs, ou les exceptions et les cas particuliers deviennent-ils nombreux, en ce qui concerne aux mailles ouvertes à la fraude sous des dégoûtants prétextes des intéressés peut-elle quelquefois ?

Quelques explications sur cette question, M. le Directeur, seraient bien accueillies, et en attendant je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Pierre de l'Allumette.

Nous renvoyons la lettre ci-dessus à M. Vissocteur du travail.

Institut Nurgot. — Les trois élèves présentés par l'Institut Turgot à l'examen du Sarrimanement des Contributions indirectes ont été reçus. Ce sont : MM. Séraphin Ponthieu, Maurice Decaudin, Alphonse Dervaux.

Toutes nos félicitations aux élèves et aux professeurs.

Réclamer à la **Liquidation du Palais des Nouveautés**, 32, 34, Grande-Rue, Roubaix, les **QUATRE OCCASIONS** suivantes :

1° Le **CORSAGE**, japonaise, impression grand teint, garni petits plis, larges biais contrastant, valeur 3.95, vendu **1.95**

2° Le **CORSAGE** linon, entièrement à plis, grand col, forme très élégante, garni incrustations dentelle, val. 13.90, vendu **9.90**

3° Le **PALETOT**, taffetas tout soie, belle qualité, plissé accordéon, broderie perforée, valeur réelle 39 fr., vendu **19.90**

4° La **JUPE**, plissée accordéon, valeur réelle 39 fr., vendue **19.90**

Médaillés coloniaux. — La Commission de la Société des Médaillés et Soldats coloniaux français, prie ses membres d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui, dimanche 3 courant, à 6 h. du soir, au sous local, 50, boulevard de Strasbourg.

La société fait appel aux anciens coloniaux médaillés on non, le meilleur accueil leur est réservé.

GABEREL & LORSIGNOL

Seuls Concessionnaires du Béton armé système Hennebique

CHAUX HYDRAULIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX

Rue Dupire (près l'église St-Pierre) **CROIX**

Tir national (stand 311, Grande-Rue). — Aujourd'hui dimanche 3 juin, dernier jour du grand concours international aux distances de 300 mètres, 20 mètres et 12 mètres, ouvert à tous les amateurs de tir. 4.000 fr. de prix. Avis aux retardataires.

Les prix sont exposés au stand.

SAVON DU CONGO

Hors Concours 1900

Produits Hygiéniques

Menus faits. — Vendredi après-midi, Mᵉ Eugène Motte, maire, entouré de MM. Edouard Roussel, Georges Lebeucq, Gilbert Sayet, Georges Descloux, Emile Leblanc et Gustave Wallinne, adjoints, a visité les deux Hospices et l'Hôtel-Dieu.

— M. Lamblin, commis des postes à Roubaix, est nommé à Bar-le-Duc.

MM. Blaise, rue de Mercier, postulants, sont nommés surnuméraires à Roubaix.

— M. Théodore Duyck, âgé de 65 ans, contremaître du tissage Delaporte et Frégnac, demeurant rue David-d'Angers, 10, est mort subitement dans la nuit de jeudi à vendredi.

— Contravention pour défaut d'étiquette sur leurs bidons de lait, a été dressée contre les nommés Tremeaux Victor, 39 ans, cultivateur, demeurant à Wattrelos ; Marcesse Adolphe, 44 ans, domestique, au service de Mme veuve Vandenbrouck, cultivateur, même lieu.

— Urgent Mercier a mis en état d'arrestation, rue de Lannoy, le nommé Libert Léon, âgé de 50 ans, journalier, demeurant rue des Fossés, 17, inculpé de mendicité, ivresse et outrages.

— Les rôles relatifs à la contribution de la taxe militaire ; des poids et mesures, tre partie Est ; des patentes, 1er trimestre Ouest ; sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement.

— Les rôles relatifs aux taxes de remplacement sur les boissons, 1er Cercles, sont déposés chez M. le receveur municipal et mis en recouvrement.

— Samedi vers trois heures du soir, le service de la sûre é à mis en état d'arrestation la nommée Vanhoorne Florence, 19 ans, fille soumise, demeurant rue du Grand-Chemin, 124.

Cette fille est inculpée de coups, rébellion, outrages envers M. Dupuy, commissaire de police, chef de la sûreté, et de coups, rébellion, outrages, injures injurieux envers le brigadier Delerce et le gardien Chevalier.

— En vertu d'un mandat d'arrêt de M. Hermary, juge d'instruction, le police a mis en état d'arrestation le nommé Emile Vinchent, 19 ans, teinturier, demeurant à Roubaix, inculpé de vol.

Il n'y a que les GALERIES LILLOISES, 45, rue Nationale, Lille, pour pouvoir offrir à leurs clients, un choix de plus de **25.000 Chapeaux de paille** de tous genres et **DE TOUS PRIX.**

BULLETIN COMMERCIAL

La situation générale de la fabrique de Roubaix-Tourcoing est moins bonne en ce moment qu'au début de la seconde quinzaine de mai. Non pas que le nombre des métiers inactifs se soit accru, mais la remise des ordres s'est ralentie et les plaintes intermittentes dont nous sommes parvenus depuis quelque temps ont empêché la demande de réassortiment de se produire.

Nos fabricants de draperies ont commencé à soumettre leurs nouvelles collections pour l'été 1905. Des premiers chefs des clientèlé résulte que le retour à l'uni ira s'accentuant la saison prochaine ; on fera beaucoup de noir et bleu en Thibet, Serge, Cornichon, Whipcord, Cornichon surtout en Corkscrew ondulé. En fantaisie, la confection suivra encore des pointillés et des petits noyés, ces genres étant bien entés dans les goûts de la clientèle. Les draperies adopteront plutôt des grisailles coupées de quelques fils noirs en chaîne, et principalement des petits carreaux très fondus et réguliers ; les tons à la mode seront encore le marengo et aussi les beiges mêlés de gris.

Pour doublures on fera plus que jamais, des Satéric fantaisie ; ces genres, sans avoir supplanté complètement l'antique mais toujours bon satin de Chine, sont de plus en plus demandés ; comme dessins on continuera les fonds pointillés et rayés, mais on les rejouira en y faisant des coupures par crochets en chaînes et en trame.

Au Marché à Terme, les cours de la laine ont oscillé cette dernière semaine entre 5 fr. 20 et 5 fr. 30. Quant au cours du fil, il se cote actuellement au Havre environ 79 francs.

TEXTILE

SAVON LUMINOL

pour le linge, les laines et le ménage

50 % d'économie

SUR TOUS LES SAVONS CONNUS

VICTOR VAISSIER

CROIX

Tentative de vol. — La police a ouvert une enquête au sujet d'une tentative de vol commise dans la nuit de jeudi à vendredi l'ancienne fabrique de cachemire Vierdile et Dubois, rue des Ogiers, à Villemarie.

Le concierge de l'usine, réveillé par un chien, se leva juste à temps pour empêcher les cambrioleurs de s'emparer de plus de 500 tuyaux de cuivre de divers diamètres.

Concours de tir. — Dimanche 5 juillet, grand concours de tir au fusil Gras-Jouvet, au siège des Anciens militaires La Revanche, estaminet du 1er-Pitié-Roubaix, rue des Ogiers, à Croix, lisière de l'Alliance.

4.0 fr. de prix. Mise, 50 centimes, munitions comprises.

Le concours aura lieu de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

TOURCOING

La grève des tisseurs. — Toujours aucun changement dans la situation. Les patrons s'entêtent décidément dans leur mauvais vouloir.

En réponse à la lettre d'un ouvrier à la journée que nous avons publiée hier, le syndicat des tisseurs nous prie de dire que les chômeurs qui se trouvent dans une situation pénible, peuvent s'adresser au syndicat où ils seront inscrits pour participer aux répartitions de secours, et cela bien que non syndiqués.

La Chambre Syndicale des ouvriers mécaniciens de Tourcoing prévient tous les adhérents que les collecteurs passeront tous les dimanches pour faire la recette des cotisations de grève adoptée par la réunion générale du mois de mars 1904.

La Comité compte sur la solidarité de tous les ouvriers pour soutenir les pires de famille en cette ou grève.

La Commission.

Société de Secours Mutuels la « Prévoyance »

La sentence du Juge de Paix — Il y a lieu à un second tour de scrutin pour la Présidence

On sait que les élections du 15 mai, pour le renouvellement partiel de la commission administrative de la Société de Secours mutuels la *Prévoyance*, M. Louis Paris, candidat à la présidence en compétition avec M. Delpin-Dumortier, président sortant d'exercice, se prétendant élu alors qu'il n'avait obtenu que le chiffre de la majorité absolue était de 141.

M. Louis Paris fils porta la question devant M. le Juge de paix du canton-sud, qui a rendu la sentence suivante :

M. le juge de paix n'a pas admis la thèse soutenue par M. Paris, à savoir que bien que porté sur une même liste, l'élection à la présidence doit être distincte des autres candidatures tout comme s'il s'agissait d'un scrutin uninominal.

Le jugement est basé sur le règlement même de la société.

La conclusion est que M. Louis Paris fils n'est pas élu, et qu'il y a lieu à un second tour de scrutin pour l'élection d'un président à la société de secours mutuels la *Prévoyance*. Nous ne pouvons que avancer convaincus de la chose.

Vandalisme. — L'avant-dernière nuit un bout de quatre mètres environ de gouttière en zinc a été arraché aux abris du Miack. Le zinc a été retrouvé dans un coin.

Contravention. — La police a dressé contravention à chargé, 39 ans, tisseur, demeurant, pour violences exercées sur la dame Rosalie Verscheide, épouse M., rue Rouget-de-l'Isle.

Commencement d'incendie. — Hier, vers midi, un commencement d'incendie s'est déclaré chez MM. Tiberghien et fils rue d'Alsace. Le feu a pris dans un tas de torchons qui séchaient au-dessus des générateurs.

En un clin-d'œil il a été éteint par les ouvriers. Les dégâts sont insignifiants.

Syndicat des ouvriers charpentiers et menuisiers, siège chez M. Vogel, buffet café de la « Paix », rue de la Paix, 19. — Réunion extraordinaire lundi 6 juin, à 7 heures très précises du soir.

Ordre du jour : Nomination d'un délégué pour le congrès de Limoges ; Boulogne ; secours aux grévistes ; questions diverses.

Vol de cuivre. — Hier matin, un nommé Edouard D., 23 ans, charretier, rue du Moulin-Fagot, demeurant rue de Roubaix, s'introduisait dans la cour de la fabrique de peignes de M. Noiard, rue de Roubaix et y dérobe 15 kilos de vieux cuivre. Des ouvriers qui étaient dans les ouvriers il fut remis entre les mains de la police et écroué au dépôt. D. sera transféré à Lille.

DEMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS

— VOITURES CAPITONNÉES —

Henri DAEL, 116, rue de Dunkerque

VIDANGES PAR MACHINE A VAPEUR

La fraude. — Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté vendredi dans la soirée le nommé Victor Delorge, 39 ans, tisseur, né à Courtrai, qui était porteur de 3 kilos de café.

Interrogé à ce sujet, ce dernier nie avoir commis le délit de fraude, il est sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui à la date du 9 août 1891.

Installation complète de Cafés et d'Estaminets

DÉPÔT DE CHAISES EN BOIS COURBÉ

Fabrique de Bouteilles Rinçées et Perforées

DESMEDT

Bazar Universel, 87-87bis, rue de Tourcoing

TOURCOING

Cinq Installations Marchandises aux nouveaux Modèles sont visibles en Magasin

Accidents de travail. — M. E. Guilbert 39 ans, déchargeur de bâteaux au service de MM. Charles Tiberghien et fils, rue d'Alsace, a contracté des blessures graves à l'épaule en portant des paniers à charbon.

— Mlle Angèle Jouvenel, 16 ans, soigneuse chez MM. Bouillez et Vanvelle, Dalescot, filature, rue du Dragon, a été blessée à la main droite par un accident du travail.

— M. Félix Demol, 47 ans, ourdisseur chez MM. Mathon et Duhruille, s'est fait une entorse dans les reins en soulevant un panier.

MOUVAUX

Accidents du travail. — Un ouvrier maçon au service de M. Paul Blanlin, entrepreneur à Lannoy, M. Félix Passy, âgé de 23 ans, a fait un faux mouvement en chargeant une manne de chaux et s'est blessé au côté droit. Urgente gauche. Le docteur Maringe a prescrit un repos de 1 mois.

— Chez MM. Deblock frères, cordiers, M. Désiré Wattel, âgé de 42 ans, demeurant à Bondues, est tombé en levant un fardeau. Le docteur Durassel a prescrit un repos de 8 jours.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident du travail. — Une ouvrière rengeuse, Mlle Marthe Ulyn, âgée de 19 ans, employée à la raffinerie « Labelle », a reçu des contusions à la jambe droite au cours de son travail. Le docteur a prescrit un repos de 8 jours.

LANNOY

La musique municipale de Lannoy, en sa réunion de jeudi soir, a procédé à l'élection d'un président et a nommé M. Auguste Parent, fils du sympathique patron de Lannoy M. Albert Parent, fabricant.

Le nouveau président a bien voulu accepter ce titre et un chaleureux vivat a été ensuite chanté en son honneur.

Les partisans et amateurs de bonne musique lui adressent les plus vives félicitations.

LILLE

L'entrée solennelle du général Laplace. — M. le général Laplace, le nouveau commandant en chef du 1er corps d'armée, a fait hier samedi son entrée solennelle en cette ville, précédée de cérémonie religieuse.

Dès une heure trois quarts toutes les troupes de la garnison venaient s'échelonner entre la place de la Gare et le quartier général de la rue Négrier, toutes les voies étaient dégagées et une foule compacte garnissait les trottoirs.

La place de la Gare était occupée à gauche, vers la rue de Tournai, par l'état-major et les officiers sans troupe ; à droite, par la gendarmerie et les chasseurs à cheval.

Puis venaient, rangés en haie, à la gauche des rangs que le cortège devait traverser, le bataillon des Sapeurs-Pompiers et le bataillon des Canonniers sédentaires avec leurs musiques. Occupant la rue Faidherbe, le 18e bataillon de chasseurs à pied, et l'extrémité de la rue Faidherbe à la rue Esquermoise par la Grand'Place, le 43e rue Esquermoise et rue des Jacobins, le 1er escadron du train des équipages, l'intendance et l'administration rue Négrier.

A deux heures précises le général Laplace, en grande tenue, arrive par la rue des Buisses, suivi du général d'état-major Hyrbusch. Il porte le grand cordon de St-André de Russie. Le canon tonne, les clairons et tambours sonnent et battent aux champs, les musiques jouent la *Marseillaise*, les drapeaux s'inclinent.

Monté sur un fringant cheval alezan, le général Laplace, grand, maigre, d'aspect énergique, cavalier parfaitement assis, verdeur, produit assaisté une vive impression sur le public, qui bat des mains, tandis que le nouveau commandant s'avance vers le général de brigade Hurstel, remplaçant le général Courbassier, rolenu aux manœuvres de cadres, les généraux Sollard et Loyer en congé.

Après le salut de l'épée à leur supérieur, le général Hurstel et l'intendant Clere se placent derrière lui. Le commandant en chef, escorté de gendarmes et de chasseurs à cheval, se dirige vers la rue Faidherbe. Des balcons et des trottoirs les curieux lui font une chaude ovation ; les applaudissements claquent avec vigueur. Les cris se découvrent des cris de : Vive la République ! Vive l'armée ! accueillent le général qui, tout souriant, salue militairement à gauche et à droite.

Les mêmes acclamations le suivent sur tout le parcours, prenant en certains endroits une intensité frénétique.

Sur le boulevard, un charretier qui venait de décharger des pavés, monte sur le moyen de la roue de son tombereau et, agitant sa casquette, pousse d'une voix de stentor le cri de Vive la République ! vingt fois répété par toutes de voix. Très gracieusement le commandant en chef remercie d'un long salut et d'un sourire aimable cette manifestation.

Arrivé au quartier général, où un piquet d'honneur du 43e garde l'entrée, le général descend de cheval, pendant que les troupes se disloquent pour regagner leurs casernements.

Le commandant en chef ayant décidé qu'il ne prendrait pas officiellement, ni monté en landau, accompagné de son officier d'ordonnance et a fait sa visite à tous les hauts fonctionnaires civils. Il a fait parvenir au Bureau de Bienfaisance la somme de 300 francs.

Voici l'ordre du jour qu'il a adressé aux troupes :

Appelé par la confiance du gouvernement de la République à la tête du 1er corps d'armée, je prends possession, à la date de ce jour, de mon commandement.

J'adresse un cordial salut aux militaires de toutes armes de la première région ainsi qu'à leurs compagnons d'armes des autres corps des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Général commandant le 1er corps.

Signé : LAPLACE.

Trop complaisant ! — Vendredi soir, un individu assez bien vêtu remarquait sur la place de la République un jeune homme, nommé Cleymans, demeurant rue de Carvin, 39, occupé à arranger une montre.

— Tiens, dit en s'approchant l'inconnu, je connais un horloger qui pourrait à bon marché to raccommoder la montre. Si tu veux m'accompagner nous la lui porterons. Le jeune Cleymans accepta et à l'individu qui venait de l'accoster il remit la montre.

En cours de route, rue St-Sauveur, l'homme prétextant une courte visite d'un de ses amis, rentre dans un café. Le jeune homme attendit sa sortie mais ce fut en vain, l'inconnu avait pris la fuite par une porte dérobée.

Vers neuf heures du soir, après avoir attendu plus de deux heures devant la porte de l'estaminet, il se rendit au poste de police et là il raconta sa mésaventure à M. Roussenac, commissaire de police.

NORD

LA MADELEINE. — Vendredi soir, M. Benoit, docteur à la Madeleine, était appelé par la nommée Marie Bottel, demeurant rue des Promenades pour constater le décès de son fils âgé de quatre mois.

La malgreur du cadavre était telle, que M. Benoit, soupçonnant que l'enfant avait été l'objet de mauvais traitements ou de mauvais soins, refusa le permis d'inhumer, et en informa le commissaire de police M. Hutin.

Une enquête fut ouverte.

Marie Bottel déclara que son enfant, confié à sa grand'mère, avait été en effet mal soigné, que cette dernière lui avait donné une nourriture insuffisante, et que quelques jours avant elle lui faisait boire une décoction de têtes de pavot.

Sur l'ordre de M. Harmary, juge d'instruction chargé de cette affaire, la grand-mère fut arrêtée et le cadavre de l'enfant transporté à la Faculté de médecine aux fins d'autopsie.

Cette opération a eu lieu hier matin par les soins de M. Castiaux, médecin-légiste. De l'avis du praticien, l'enfant n'a certainement pas été victime de mauvais traitements, et on ne peut pas affirmer qu'il ait été l'objet de mauvais traitements.

En conséquence la mère de Marie Bottel a été remise en liberté provisoire hier soir à sept heures.

Douai

Un sauveur victime de son dévouement

M. Lucien Schmidt, âgée de 23 ans, marchand d'oranges à Hénin-Liétard, avait l'habitude de venir tous les samedis à Douai, au marché de la place Saint-Amé.

Hier à 3 heures du soir, il passait sur le pont du marché aux poissons.

Il vit un gamin tomber dans la Scarpe, et, n'écoutant que son courage, il se jeta résolument à l'eau, bien qu'il ait pris un repas. Il fut frappé de congestion et disparut. Il fallut une heure environ de recherches, avant qu'on découvrît son cadavre.

L'enfant fut repêché par M. Gambier, dit Toto, employé de commerce chez Mme Lenglard. Ceinté le jeune Leclercq, âgé de 8 ans, demeurant rue de Bonne-Nouvelle, après avoir reçu des soins à la pharmacie Pollet, il fut reconduit chez lui en voiture.

Une foule anxieuse s'est ouverte toutes les péripéties, du drame et, parmi les personnes présentes se trouvait la sœur de Schmidt, mort victime de son dévouement.

FINANCES

Paris, le 3 juin 1904.

La fermeté qui a prévalu à l'ouverture disparaît en séance et les derniers cours dénotent des tendances plutôt faibles. Du reste, Londres est comme nous, indécis et lourd.

Notre 3 0/0, après avoir touché le cours de 98 francs, revient à 97.95 contre 97.92.

L'Extérieur réactionne à 85.07, le Turc à 84.12.

Les Etablissements de crédit sont bien tenus dans leurs prix de la veille. Le Crédit Lyonnais cote à 1.604 fr. ; le Crédit Foncier consolidé son avance à 690 fr. ; la Société Générale se retrouve à 623 fr. et le Comptoir National d'Escompte à 500 fr.

Dans le compartiment industriel, l'obligation Rosario conserve toute sa fermeté à 470 fr. L'action Pétroles du Wyoming reste à 22 fr.

Les Bons du Trésor Russe sont chaque jour de plus en plus recherchés en Bourse à cause de leur rendement avantageux. Il suffit de s'adresser à la Caisse Générale d'Escompte et de Crédit, 18, rue de Berlin, Paris, où les délivrent au prix de 403 francs net, sans frais et irréductibles.

Nos Chemins de fer maintiennent leur avance précédente. Hausse de l'obligation Ouest 2 1/2 pour 100 à 367.50.

KERMESSES

5 juin. — Vauban, Prémesques, Thumesnil.

LES PERSONNES CHAUVES

ou en passe de le devenir, dont le cuir chevelu est atteint d'affections plus ou moins graves : pellicule, pityriasis, séborrhée grasse ou squameuse, pelade, etc., n'ont qu'à se rendre au laboratoire parisien du professeur Busch, le spécialiste bien connu, 10, rue des Bons Enfants, ou à lui écrire avec détails les caractères et les causes de leur mal. Il leur donnera ou leur adressera gratuitement le remède le plus approprié pour leur chevelure et dans sa nuance primitive.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 4 juin

Présidence de M. Sée, vice-président

Coups à Armentières. — Anatole Verhelst, 28 ans, ébiqueur à Armentières, est poursuivi pour avoir porté des coups à Emile Delesclusse, homme de peine à Armentières, pendant la dernière période électorale. Le premier ayant reconnu le sieur Delesclusse qui collait des affiches dans la rue Maréno pour la liste de l'Union sociale et patriotique, s'élança sur lui et lui porta un violent coup de couteau à l'œil gauche.

Verhelst, qui a déjà été condamné, se voit infliger 2 mois de prison avec sursis.

Entraves à la liberté du travail. — Marie Parent, Marie Bernaert, 48 ans, Fidéline Duthoit, 22 ans, et Marie Vanderbeke, 22 ans, fileuses, demeurant à Roubaix, sont poursuivies pour entraves à la liberté du travail. Le 31 mars dernier, à une heure et demie, heure de la reprise du travail de l'usine Wibaux-Florin de Roubaix, les quatre prévenues tentaient d'empêcher, avec des menaces de coups, les ouvrières de cette usine de travailler ; mêmes menaces ouvriers continuèrent à travailler. Mᵉ Rajat défend Marie Parent, et déclare que les faits reprochés à sa cliente constituent plutôt des injures qu'une entrave à la liberté du travail. Les prévenues n'ont jamais été condamnées.

Le tribunal condamne Marie Parent, Marie Laurent et Fidéline Duthoit à 3 jours de prison avec sursis, Marie Vanderbeke est acquittée.

Affaires diverses. — Henri Croes, de Roubaix, est condamné à 3 jours de prison avec sursis pour avoir porté des coups à son amie Angèle Dehrayne, demeurant également à Roubaix. — Alphée Staelens est condamné à 25 fr. d'amende pour défaut de patente à Hallain — Pierre Horang, 45 ans, journalier à Lille, est condamné à deux mois de prison pour vol d'outils au préjudice de M. Léon Herbo, épicier à Lille, à 15 jours de prison — Gustave Black, 35 ans, débardeur à Wasquehal, est condamné à deux mois de prison pour vol d'outils au préjudice de M. Delesalle, cultivateur à Wasquehal, à 20 jours de prison — Alphonse Bueys, 22 ans, journalier à Lille, est condamné à 8 jours de prison pour coups — Alphonse Lemeureux, 30 ans, tisserand à Sequedin, est condamné à 5 jours de prison et 25 fr. d'amende, pour mendicité, menaces et outrages.

POUR VOUS DÉSALTÉRER

Immédiatement et agréablement

PRENEZ UN VERRE DE VIN DE BANYULS-TRILLES A L'EAU

Dans tous les CAFÉS et les BONS ESTAMINETS

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ

PAR EXCELLENCE

Recommandé par le Corps Médical tout entier

EXIGER L'ETIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

CHRONIQUE DES SPORTS

SPORT HIPPIQUE

Les courses du Quesnoy

Nous rappelons que la réunion organisée par la société des courses du Quesnoy, aura lieu dimanche 12 juin, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. Elle promet d'être brillante ; le nombre des chevaux inscrits s'élève actuellement à 56, et les délais ne sont pas encore expirés.

Plusieurs belles épreuves seront mis en marche : 1° entre Lille, Valenciennes et le Quesnoy, départ de Valenciennes à 1 h. 21, arrivée au Quesnoy à 1 h. 45 ; départ du Quesnoy à 7 h. 15, arrivée à Valenciennes à 7 h. 37.

2° Entre Maubeuge et le Quesnoy : départ de Maubeuge à 1 h. 47, arrivée au Quesnoy à 1 h. 37 ; départ du Quesnoy à 7 h. 10, arrivée à Maubeuge à 7 h. 57.

3° Entre Hirson et le Quesnoy : départ d'Hirson à 12 h. 15, arrivé au Quesnoy à 1 h. 37 ; départ du Quesnoy à 7 h. 10. à Aulnoye, à 7 h. 33.

BULLETIN ORPHÉONIQUE

La Fête artistique de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

C'est aujourd'hui dimanche 5 juin qu'aura lieu à Arras, la fête de la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la remise des récompenses aux vieux musiciens et aux sociétés ayant obtenu le premier ayant nomination qui compte à l'heure actuelle 505 sociétés groupant 24.887 musiciens. Le congrès s'ouvrira à onze heures du matin et les travaux des artistes intéressant en raison des questions qui y seront traitées.

La remise des récompenses, sous la présidence de M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire de Paris, commencera à 2 h. à l'Agion d'honneur, membre de l'Institut délégué par M. le Ministre des Beaux-Arts, se fera à deux heures trois quarts de soir, dans la salle du Conservatoire Ernestale.

C'est à quatre heures dans l'enceinte de l'Exposition (salle des concours) qu'aura lieu la première fête fédérale qui sera une solennité musicale de haute importance. En effet, quatre sociétés dont la valeur est indiscutable y prendront part. Ce sont :

1° La Grande Harmonie de Roubaix (127 exécutants).

2. L'Orphéon national les Cricks-Socks de Tourcoing (108 exécutants) ; 3. La musique du 3e régiment du génie (89 exécutants) ; 3. Les Orphéonistes d'Arras (118 exécutants), soit au total 500 exécutants.

Nous sommes persuadés que cette fête fédérale réunira une foule d'amateurs venus de tous côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais, on se fait fête d'y assister.

Disons en terminant que le palmarès porte à décerner 394 médailles à des musiciens comptant plus de 30 ans de sociétés non lauréates et 581 diplômes à ceux ayant plus de 20 ans de présence dans la même société, soit au total 975 récompenses.

LA TEMPERATURE

155 — DIMANCHE 5 JUIN — 210

Temps probable. — Un temps beau avec réchauffement est probable.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Concert gratuit. — Voici le programme du concert qui sera donné par la « Grande Fanfare » le dimanche 5 courant au Parc Barbieux et le jeudi suivant, 9 du dit :

Première partie

La Villageoise, allegro militaire (La Rose). — Lille, ouverture (Henri Gedeonn). — L'Etoile polka pour piston, Solisle : Henri Petit. — Rosaura, fantaisie (Verdi).

Deuxième partie

La Belle Alette, fantaisie nouvelle. — Les Cloches de Corneville, fantaisie, (Planquette). — Ravissement, valse (Henri Gedeonn).

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'été. — Le Fanfare « Les Intimes » et Orphéon « Art et Progrès » exécuteront le jeudi 9 juin 1904, à 8 heures 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place. les morceaux suivants :

La Fanfare les Intimes

1. Marche militaire (Ch. Bélviés) — 2. Entrée, ouverture (H. Estudié).

L'Orphéon « Art et Progrès »

3. La mort d'un chêne (P. Pastor). — 4. Fils de Bohême (Jean Rita).

La Fanfare « Les Intimes »

5. Fantaisie orientale (Humbert) — 6. Celle Bocco, polka (Wittmann).

Grand-Théâtre municipal de Lille. — Direction A. Bourdette. — Bureaux, 8 heures, Rideau, 8 h. 1/2. — Aujourd'hui jeudi : **La Dame aux Camélias**, pièce en 5 actes d'Alexandre Dumas fils.

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

DROIT USUEL

C. C. à P. : Adressez-vous au Procureur de la République.

Un boiteux : Dans une ville comme dans l'autre on a des chances à peu près égales. — Nous vous conseillons de le demander mais sans garantir que vous réussirez. — *Un sans toucher* : Oui par représentation ; 2. Oui réclamez ; Non impossible.

MAITRE D.

HYGIÈNE et MÉDECINE

Une malheureuse : Faire un jour friction avec composition suivante : alcool camphré 100 gr., essence térébenthine 50 gr., ammoniaque 50 gr., lendemain avec éther de pétrole officinal 250 gr., liqueur de Van Swieten, 250 gr.

Dr GREL.

ARMÉE ET MARINE

Un lecteur 1334 : 1° Les compagnies d'ouvriers d'artillerie ne se recrutent que par voie d'engagements volontaires. Elles ne comptent pas d'appelés ; 2. Vous auriez dû subir l'examen préalablement et vous engager avant le Conseil de révision.

Colonel B.

AFFAIRES DIVERSES

Un jeune radical : Elle a peru il y a quelques mois ; il nous est impossible de la donnée à nouveau. — *B. D., 14, Lille* : L'adresse de l'ambassade de Russie est rue de Grenelle, 79 à Paris. — *Un instituteur débutant* : Prenez l'*Ecole Nouvelle* chez Delagrave, éditeur, r. Soufflot, 15, à Paris.

Un radical-socialiste à M. : Place de Béthune le dimanche avant consultations gratuites. Prendre le car D ou B à la G